## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 162** 

Question présentée par le député :

M. Sandro Pistis

Date de dépôt : 3 février 2014

## Question écrite urgente

Un EMS remplit les bulletins de vote à la place des pensionnaires : démocratie en danger

Il nous a été rapporté que l'EMS du Prieuré a affiché une annonce indiquant une séance consacrée aux élections du 9 février 2014.

Le texte invite les pensionnaires à se rendre à ladite séance « moment d'information et d'échange » avec leur matériel de vote « afin de le remplir ».

Dans un système démocratique l'« échange » des votes n'existe pas, cela s'apparente au bourrage des urnes que certains pays ou colonies africaines ont connu de sinistre mémoire.

Il n'est pas tolérable qu'un doute puisse exister quant à la liberté de vote des pensionnaires de cet EMS et qu'il n'y ait pas un contrôle sur ces séances d'information, étant entendu qu'une présentation orientée peut modifier le vote des résidants de cet établissement. Ce qui concerne cet EMS doit également nous interroger sur la politique menée dans les autres établissements de ce type.

Cette séance de l'EMS du Prieuré est sans doute la partie émergée de l'iceberg. Il convient de s'assurer de la régularité des votes dans les autres établissements du canton.

## Mes questions sont les suivantes :

Est-ce que ces séances publiques d'« échange » et de remplissage de bulletins de vote au Prieuré sont connues et tolérées par le Conseil d'Etat ?

D'autres EMS ont-ils de telles pratiques ?

Combien de travailleurs frontaliers travaillent à l'EMS du Prieuré?

Ce procédé ne va-t-il pas fausser les votations du 9 février 2014 ?